

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires



73521

645

m.g.

L'HONORABLE

F. - A. QUESNEL

MONTREAL

J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS

31 et 33 rue Cotté

1878



L'HONORABLE

F. - A. QUESNEL

par

Cherrier, Côme Séraphin

MONTREAL

J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS

31 et 33 rue Cotté

1878

CHERRIER, C.S.

L'HONORABLE

F. - A. QUESNEL

M. Frédérick - Auguste Quesnel naquit à Montréal, le 4 février 1785, et fut baptisé le lendemain. Fils de M. Joseph Quesnel, qui occupait un rang distingué dans la littérature canadienne, le goût des beaux-arts fit partie de son héritage. Il dessinait bien, et quelques vers échappés à sa plume prouvent qu'il aurait pu cultiver la poésie avec succès.

Ses premières années se passèrent chez son aïeul, M. Blondeau, un des citoyens les plus estimés de Montréal, qui eut pour lui toute l'affection dont, en général, les grands-parents se montrent prodigues envers leurs petits-enfants.

M. Quesnel eut l'avantage de faire son cours d'études sous la direction de quelques-uns des Sulpiciens que la révolution française avaient jetés sur les bords du Saint-Laurent, et qui, en échange de l'hospitalité reçue, donnèrent l'exemple de grands dévouements et de grandes vertus. Il suffit, pour faire connaître leur mérite, de nommer des hommes tels que messieurs Desgarais, Thavenet, Rivière et Houdet. Le souvenir bien conservé de ses professeurs et la manière dont il en parlait, faisaient voir qu'il avait su apprécier leur talent pour l'éducation de la jeunesse. Un élève aussi intelligent ne pouvait manquer d'inspirer de l'intérêt à ses maîtres, et les relations qui s'établirent entre eux et lui ont contribué, sans doute, à lui procurer l'avantage de parler le français avec la pureté et l'élégance que l'on a toujours remarquées chez lui.

Après avoir terminé son cours classique, M. Quesnel aurait pu, avec ce goût que son père lui avait légué, cultiver la littérature

et y
il s
talé
tion
qua
bel
Ste
et f
non

P
une
glai
par
aut
Adr
prof
dist

R
avo
nais
caus
lui
place

et y obtenir les mêmes succès que lui, mais il se livra à des études plus sérieuses. Ses talents, la facilité et l'élégance de son élocution, l'appelaient au barreau, théâtre où ses qualités devaient lui acquérir bientôt une belle réputation. Il fit son droit sous M. Stephens Sewell, depuis solliciteur général, et frère du célèbre juge en chef du même nom.

Pendant sa cléricature, M. Quesnel acquit une connaissance assez étendue de l'Anglais, qui lui permit, dans la suite, de le parler et même de l'écrire avec presque autant de facilité que sa langue maternelle. Admis au barreau en 1807, il exerça sa profession pendant plusieurs années et avec distinction.

Remarquable par les qualités que nous avons signalées et l'étendue de ses connaissances légales, il mettait au service des causes qu'on lui confiait des ressources qui lui procurèrent bientôt une des premières places parmi ses confrères. Ses plaidoiries

contenaient souvent des souvenirs classiques qu'il avait puisés dans les littératures ancienne et moderne, et qui intéressaient autant ses confrères et ses auditeurs sous le rapport littéraire que sous le rapport légal.

Il était désirable que d'aussi précieuses qualités, un aussi beau talent, pussent se déployer dans une sphère plus élevée, où les intérêts, par leur grandeur et leur importance, fussent plus dignes de l'ambition d'un jurisconsulte éclairé et d'un orateur distingué.

Choisi en 1820 par les électeurs du comté de Kent, il le représenta pendant plusieurs années, avec M. D. - B. Viger. Dès son entrée au parlement, M. Quesnel prit part aux discussions, et joua le rôle que lui assignaient ses talents et ses connaissances, à côté des Viger, des Papineau, des Nelson et des Vallières. Il portait dans les débats les qualités qui l'avaient distingué au barreau, en même temps qu'une intelligence profonde des questions qui se traitaient dans la Chambre d'assemblée. Son goût pur et

ex
tion
tiqu
sou
de s
et i
éloc
tait
l'élo
se ra
class
dans
laire

Un
à un
entre
qu'un
amèn

En
avait
le pe
1822,
des c

exercé lui faisait dédaigner ces déclamations auxquelles certains orateurs politiques, même de mérite, se laissent trop souvent entraîner. Il s'adressait à l'esprit de ses auditeurs plutôt qu'à leurs passions, et il les captivait par les charmes d'une élocution toujours élégante, lorsqu'elle n'était pas brillante. On pourrait caractériser l'éloquence de M. Quesnel en disant qu'elle se rapprochait davantage de cette éloquence classique, dont on trouve plus d'exemples dans les sénats, que dans la branche populaire d'une législature.

Une épigramme acérée, un trait emprunté à une fable, une citation heureuse étaient entre ses mains une arme plus puissante qu'un long raisonnement ou une invective amère.

En dehors de la Chambre, M. Quesnel avait pris une part active aux procédés que le peuple du pays crut devoir adopter, en 1822, pour déjouer le premier projet d'union des deux provinces, et se soustraire aux

maux que lui préparait ce projet machiavélique.

A un dîner politique, qui eut lieu à Montréal avant le départ de M. Papineau, — un des députés qui étaient chargés de faire valoir en Angleterre l'opposition des habitants du Bas-Canada à cette funeste mesure, — M. Quesnel prononça un discours, inséré dans les journaux de l'époque, qui peut donner une idée exacte de sa manière comme orateur, et justifier ce qui a été dit plus haut de son genre d'éloquence. L'objet de ce discours était de rendre hommage aux vertus du clergé canadien, et de faire ressortir ses éminentes qualités. Il s'adressa aussi au héros de Châteauguay, l'un des convives, et fit son éloge de la manière la plus heureuse et la plus délicate.

En 1829, l'arriéré des causes à l'enquête, dans le district de Montréal, était si considérable, que l'on passa une loi pour consacrer un plus grand nombre de jours à cette partie importante de la procédure, et autoriser la

nom
side
du l
nel
avoc
trict
Ce
deux
que
au h
saier
mar
M.
la pl
dant
tés, e
sévé
cons
sujet
Or
sieur
blée
avaie

nomination de commissaires pour présider aux enquêtes à la place des juges du Banc du Roi, occupés ailleurs. M. Quesnel fut choisi avec M. O'Sullivan, autre avocat distingué, mort juge en chef du district de Montréal, pour remplir cette charge. Ce fut à cette occasion qu'ils furent tous deux nommés conseils du roi. Le rang que M. Quesnel et son collègue occupaient au barreau, et la réputation dont ils y jouissaient leur donnaient de justes titres à cette marque de distinction.

M. Quesnel avait longtemps fait partie de la phalange patriotique qui combattit, pendant plus d'un quart de siècle, pour nos libertés, et qui revendiqua avec une énergie persévérante les droits que nous assuraient la constitution britannique et la qualité de sujets anglais.

On devait plus tard voir l'époque où plusieurs des membres de la Chambre d'assemblée qui appartenaient à la majorité, et qui avaient secondé constamment ses efforts

dans la lutte engagée contre l'oligarchie, allaient se séparer de lui, à l'occasion des célèbres résolutions connues sous le nom des *quatre - vingt - douze résolutions*.

Lorsqu'elles furent proposées en Chambre, quelques membres, parmi lesquels se rangea M. Quesnel, tout en reconnaissant la justesse de plusieurs de ces résolutions et la réalité des griefs qui y étaient dénoncés, crurent cependant ne pas devoir en approuver l'ensemble. On ne saurait mieux expliquer la conduite de M. Quesnel, qu'il ne l'a fait lui-même dans le discours prononcé en cette occasion. La presse l'a recueilli, et quelques-unes de ces paroles éloquentes, citées par M. Garneau, sont en effet dignes d'être conservées par l'histoire, et bien propres à convaincre tout homme impartial de la sincérité de leur auteur et du sentiment consciencieux qui les lui inspirait. Les craintes qu'il exprimait, le pressentiment qu'il paraissait avoir des malheurs qui se sont réalisés depuis, donnent aujourd'hui à ses paroles encore plus d'intérêt, en leur imprimant un

carac
ron

«

« sic

« tro

« ni

« ell

« pa

« d'l

« les

« ma

« se

« pa

« po

« ce

« tic

« Ch

« av

« vo

« fer

D

s'éta

bres

caractère quasi prophétique. Nous en citerons quelques-unes :

« Je souhaite, disait-il, que mes prévisions ne s'accomplissent pas ; je désire me tromper. Quoique je ne partage pas l'opinion de la majorité de cette Chambre, si elle obtient le bien réel et durable du pays par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité..... Si, au contraire, mes craintes se réalisent, si la Chambre succombe, je partagerai avec les autres les maux qui pourront peser sur ma patrie. Je dirai : ce sont, sans doute, les meilleures intentions qui ont guidé la majorité de la Chambre. Et l'on ne me verra pas m'unir avec ses ennemis, pour lui reprocher d'avoir eu de mauvais desseins. Voilà ce qui fera ma consolation. »

Dans plusieurs comtés, l'opinion publique s'était prononcée fortement contre les membres de la minorité qui s'étaient opposés

aux 92 résolutions, et plusieurs d'entre eux perdirent leur siège aux élections suivantes. M. Quesnel ne jugea pas à propos de se présenter devant des électeurs qui ne partageraient pas ses vues, et se retira de la vie publique. Cependant les événements devaient plus tard l'y ramener.

Telle est l'opinion favorable que M. Quesnel avait laissée dans la Chambre, qu'un membre distingué de la majorité, M. Girouard, exprimait le regret que ses électeurs ne lui eussent pas continué le mandat qu'ils lui avaient confié jusqu'alors.

L'arrivée de lord Gosford trouva M. Quesnel dans la retraite.

La réputation dont il jouissait, le rôle qu'il avait joué dans la Chambre d'assemblée, la part qu'il avait prise aux différentes questions qui avaient agité l'opinion publique, le désignaient d'avance comme pouvant donner des renseignements exacts sur quelques-unes de ces questions. Aussi, fut-

il appelé devant la commission présidée par lord Gosford, qui siégea à Québec et à Montréal pendant plusieurs mois, chargée de s'enquérir de l'état de la province et des moyens de mettre un terme aux difficultés dont elle était le théâtre.

Dans son témoignage, M. Quesnel invoqua, en faveur du Séminaire de Saint-Sulpice de cette ville, les capitulations, les traités et autres actes qui établissent les droits qu'on lui contestait. Cette question avait alors d'autant plus d'importance, que la spoliation des biens du Séminaire avait été méditée depuis longtemps. Sur d'autres matières de législation d'un intérêt plus général, et dont quelques-unes se rattachaient à l'état politique de la province, il émit les opinions qu'il avait soutenues au sein de l'Assemblée, et qu'il avait partagées avec la majorité quand il y siégeait, se montrant ainsi conséquent à lui-même et fidèle à ses convictions.

Ce fut sous l'administration de lord Gos-

ford, qu'il fut choisi pour être membre du Conseil exécutif.

Pendant les troubles qui, en 1837 et 1838, agitèrent le district de Montréal, M. Quesnel vit se réaliser les craintes qu'il avait exprimées dans le discours cité plus haut. Il avait annoncé qu'il partagerait avec les autres les maux qu'il pressentait : il eut, en effet, non seulement à gémir sur les souffrances dont un si grand nombre de ses compatriotes furent alors victimes, mais encore à déplorer l'infortune de plusieurs de ses anciens amis politiques, pour lesquels il avait conservé des sentiments d'estime et d'affection, que n'avait pu diminuer la divergence de leurs opinions politiques. Quelques-uns d'eux étaient en exil, et d'autres, plus malheureux encore, étaient dans les fers. Lorsqu'à ces jours néfastes eurent succédé des jours plus calmes, M. Quesnel et quelques-uns de ses anciens amis politiques se retrouvèrent ensemble avec bonheur, et purent bientôt travailler de concert, sur le nouveau théâtre

politique où les événements devaient les conduire.

Avant cette époque, on lui avait donné un témoignage d'estime et de confiance : il fut chargé de présenter au gouverneur la requête dans laquelle on demandait la sanction de l'ordonnance qui confirmait les messieurs du Séminaire de Montréal dans leur droit de propriété ; il s'agissait des seigneuries dont ils étaient en possession avant la cession du pays à l'Angleterre. Personne ne pouvait s'acquitter de cette tâche avec plus de tact et de convenance que M. Quesnel.

Après que l'union du Haut et du Bas-Canada eût été décrétée, on sentit, dans cette dernière province, le besoin d'envoyer au nouveau parlement des députés qui, par leur connaissance de la langue anglaise et leur expérience parlementaire, pussent représenter dignement les citoyens d'origine française, et veiller à leurs droits, dans la situation assez difficile que cette union leur avait faite.

Telle était leur position, sous ce nouveau régime, que leurs représentants ne pouvaient acquérir d'influence, ni imposer de respect à leurs collègues du Haut-Canada que par les talents et les connaissances. Les électeurs du comté de Montmorency jetèrent les yeux sur M. Quesnel, comme réunissant les qualités nécessaires pour les représenter avec avantage, et l'élurent, spontanément et unanimement, membre de l'Assemblée législative de la province-unie. Leur attente ne fut pas trompée.

M. Quesnel répondit à cette marque de confiance en travaillant, de concert avec ses collègues du Bas-Canada, à améliorer la législation de cette section de la province, et à faire fonctionner, autant que possible, le nouveau régime, dans l'intérêt de ses compatriotes. Bientôt il conquit, par son talent et sa parole, une grande influence, dont il se servait pour contribuer à tirer le parti le plus favorable de notre nouvelle existence politique. Sa modération, ses dispositions conciliantes, l'intelligence des intérêts du Bas-

Canada, la part qu'il avait prise aux discussions des questions agitées avant l'union, le rendaient éminemment propre à accomplir cette noble tâche. Tant qu'il demeura dans la Chambre basse, il unit ses efforts à ceux de ses collègues qui avaient les mêmes vues que lui, pour atténuer les inconvénients de l'union imposée au Bas-Canada, et même pour lui faire produire, s'il était possible, quelques avantages en faveur de ses compatriotes.

Après la résignation du ministère Baldwin et Lafontaine, M. Quesnel, qui avait soutenu les ministres dans cette démarche, rentra de nouveau dans la vie privée.

L'approbation qu'il avait donnée en Chambre aux ministres démissionnaires, n'empêcha pas leurs successeurs de l'appeler au siège du gouvernement, pour lui confier les fonctions attachées à la place de procureur général, demeurée quelque temps vacante dans le Bas-Canada. Il s'en acquitta avec une habileté et un soin qui lui

concilièrent la confiance et l'estime de lord Metcalf. Les qualités dont M. Quesnel fit preuve en cette occasion, permirent à M. D.-B. Viger, alors membre de l'Exécutif, d'apprécier encore davantage ses talents et ses aptitudes. Inutile de dire que les devoirs dont se trouvait chargé celui qui représentait le procureur général exigeaient, non-seulement un travail assidu et beaucoup d'aptitude pour les affaires, mais encore une variété de connaissances légales, et des notions étendues de droit public et privé.

Plus tard, en 1848, M. Quesnel fut appelé à siéger dans le Conseil législatif de la province, précédé d'une réputation qui lui valut de suite un rang éminent dans cette branche de la législation.

Parmi les services qu'il a rendus dans la Chambre haute, il en est un qu'il n'est pas permis d'omettre. Toute une classe de ses concitoyens, les propriétaires de fiefs, était menacée depuis longtemps d'expropriation ; cette expropriation aurait équivalu à une

spoliation. Heureusement qu'il se trouva là des hommes animés, comme M. Quesnel, d'un respect profond pour le droit de propriété. Frappé de l'injustice extrême que respirait l'une des premières mesures proposées pour l'abolition des droits seigneuriaux, il la dénonça avec énergie, dans le Conseil, comme empreinte d'un caractère de spoliation. Grâce à son opposition et à celle de ses collègues, elle fut rejetée. Quant à celle qui, plus tard, fut adoptée, c'est en grande partie aux changements nombreux et importants qu'il suggéra, de concert avec quelques autres, pénétrés du même sentiment de justice, qu'elle put obtenir la sanction du Conseil. Si toutes les idées de M. Quesnel avaient prévalu, la protection offerte aux seigneurs eût été plus efficace, sans rendre la condition des censitaires moins favorable.

Sans nous arrêter à toutes les autres mesures auxquelles M. Quesnel a pris part, nous avons cru à propos de parler en particulier de la mesure seigneuriale, à cause de

l'agitation qu'elle a produite dans le pays, de la diversité des opinions qu'elle a fait naître parmi les jurisconsultes, et des grandes difficultés qu'offrait sa solution.

Concilier autant que possible les droits des seigneurs et des censitaires, combattre bien des préventions injustes et refouler le torrent d'idées fausses partagées par des hommes estimables, était une tâche digne d'un publiciste éclairé, d'un législateur sage et prudent, et cette tâche, M. Quesnel a travaillé à l'accomplir autant que les circonstances le lui ont permis.

Pendant plusieurs années, il a été à la tête d'une de nos plus anciennes institutions monétaires, la banque du Peuple, dont il était encore président quand il est mort. Les services qu'il lui a rendus sont encore une preuve de la variété de ses aptitudes, et de la facilité avec laquelle il savait se rendre maître des questions les plus étrangères à ses études habituelles.

C'est surtout dans le commerce intime de

la vie privée, que M. Quesnel déployait ces qualités de l'esprit et du cœur qui donnent tant de charmes à la société.

Conteur aimable, il égayait sa conversation d'anecdotes piquantes. Ses plaisanteries étaient toujours assaisonnées d'un sel attique. Des connaissances variées, qu'il possédait dans les lettres, les sciences et les arts, intéressaient tous ceux qui s'entretenaient avec lui. Les étrangers concevaient une haute opinion de son intelligence. M. A. de Puibusque, éminent littérateur français, qui a demeuré parmi nous quelques années, avait occasion de le voir fréquemment, et il parlait de lui comme d'une tête fortement organisée.

Une imagination vive et féconde ne nuisait pas, chez lui, à l'exercice d'un jugement toujours sain, auquel la modération naturelle de son caractère laissait toute sa liberté. Ses amis recouraient volontiers à lui dans leurs difficultés, et ce n'était pas en vain qu'ils en appelaient aux ressources de son

génie. A ces qualités brillantes de l'esprit, il joignait celles encore plus précieuses du cœur. D'une obligeance qui ne se lassait jamais, il saisissait volontiers l'occasion de l'exercer. N'exigeant rien pour lui, toute sa sollicitude se portait sur les personnes qui, à titre de parents ou d'amis, avaient des droits à ses faveurs. Il environnait des soins les plus attentifs ceux qui habitaient sous son toit. Tout ce qui pouvait contribuer à leur bien-être devenait pour lui une occupation constante. L'amour des enfants, ce trait caractéristique de la bonté, était presque une passion chez lui. Dans sa maladie même, c'était une consolation pour lui de se voir environné de ceux qu'il avait vus naître, et qui avaient répandu tant de sérénité sur ses dernières années.

M. Quesnel avait une vieillese heureuse et exempte d'infirmités, quand il fut atteint de la maladie qui devait mettre fin à ses jours. Il en souffrait déjà depuis plusieurs mois, sans qu'il se doutât qu'elle fût aussi

sér
des
C
vin
lui
vit
men
de s
eût
que
cha
de
fait
aucu
intac
dans
cons
la re
a ta
Il re
tion
cher
Ap
nel

sérieuse, se flattant toujours de recouvrer des forces qui l'abandonnaient.

Ce ne fut que lorsque les symptômes devinrent plus alarmants et que les médecins lui eurent fait connaître son état, qu'il en vit toute la gravité. Il reçut cet avertissement avec beaucoup de sang-froid, parlant de sa maladie, déclarée mortelle, comme il eût parlé de celle d'un étranger. Une attaque de paralysie, prélude d'une mort prochaine, dut faire évanouir jusqu'à l'ombre de l'espoir. Son intelligence, par un bienfait signalé de la Providence, n'en reçut aucune atteinte, et ses facultés demeurèrent intactes jusqu'à la dernière heure. Il trouva dans la foi chrétienne, dont il avait toujours conservé le sentiment, et dans les secours de la religion, les consolations dont l'homme a tant besoin dans ses derniers moments. Il reçut le saint viatique et l'extrême-onction avec des sentiments bien propres à toucher ceux qui en furent témoins.

Après cette attaque de paralysie, M. Quesnel vécut encore quelques semaines, qu'il

employa à se préparer davantage, par de pieux exercices, au moment suprême qui s'approchait visiblement.

Il eut la consolation de recevoir plusieurs fois la sainte communion, et toujours avec une foi vive et une tendre piété. Tous ceux qui l'ont vu dans ses derniers moments, ont admiré la vivacité des sentiments chrétiens qui l'animaient, et plusieurs membres du clergé en ont été singulièrement édifiés. Nous sommes heureux de rendre ici un hommage mérité au dévouement du Rév. P. Schneider, un des membres de la compagnie de Jésus, qui, en assistant M. Quesnel pendant sa maladie, avait su gagner toute sa confiance.

Les membres de la famille qui entouraient M. Quesnel, lui témoignèrent un dévouement filial, et lui prodiguèrent, jour et nuit, les soins les plus affectueux et les plus empressés. Aussi fit-il voir combien il y était sensible, en exprimant la crainte qu'ils ne s'épuisassent auprès de lui en veilles et en

efforts pour le soulager. Ce sentiment lui faisait même désirer le moment qui l'enlèverait de ce monde.

Le temps approchait où cette belle existence allait s'éteindre. M. Quesnel, à la suite d'une agonie de quelques heures, qui ne fut accompagnée d'aucune convulsion, expira doucement, le 28 juillet 1866, vers quatre heures et demie de l'après-midi, environné de sa famille, et assisté par le Rév P. Schneider, qui a recueilli son dernier soupir.

La plupart des contemporains de M. Quesnel l'ont précédé dans la tombe. L'absence de quelques autres a privé l'auteur de cette notice biographique de renseignements qui auraient pu lui donner plus d'intérêt. Il n'a pu l'écrire, du moins en grande partie, que d'après des impressions, des souvenirs, dont quelques-uns remontent à une époque assez éloignée de nous. Aussi, il ne se dissimule pas combien l'esquisse qu'il vient de tracer est imparfaite et combien elle est

loin de rendre à une mémoire qui lui est chère toute la justice qui lui est due. Confiant dans l'avenir, il se flatte, que, plus tard, avec le secours de l'histoire, une plume plus habile complètera un portrait qui n'est ici qu'ébauché, et qui devra figurer parmi ceux des célébrités du Canada.

C. - S. C.

NOTE.

M. Maurice Blondeau, mentionné page 3, n'était aïeul de M. F. - A. Quesnel que par alliance et comme ayant épousé D^{me} Marie Joseph^{te} Le Pellé de Lahaye, veuve, en premières noces, de M. René-Louis Delandes, et aïeule maternelle de M. F. - A. Quesnel. Il n'en aimait pas moins tendrement les enfants de son épouse.

